



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

Réunion du 1^{er} avril 2019

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO
Assiste : M. Yves BEGON, Président des Compétitions.

COUPE FUTSAL LAuRAFoot - (Challenge Georges VERNET)

- 1/4 de finale : matchs prévus le 21 avril 2019 à 14h30

recevants		visiteurs	
581487	FUTSAL COURNON	550477	ECHIROLLES PICASSO
553627	CHAVANOZ F.C. ou	549254	VAULX EN VELIN FUTSAL
554218	CONDRIEU FUTSAL CLUB		
581487	FUTSAL COURNON	550477	ECHIROLLES PICASSO
590486	FUTSAL LAC D'ANNEYC	590486	J.O. GRENOBLE A.
552301	FUTSAL SAONE MONT D'OR	590349	CALUIRE FUTSAL CLUB

Nota : la rencontre Chavanoz F.C. / Condrieu Futsal Club se disputera le 14 avril 2019.

- **Programme des demi-finales :**

Vainqueur du match n° 1 / vainqueur du match n° 3

Vainqueur du match n° 2 / vainqueur du match n° 4

- **Finale – Appel à candidature**

La Commission est à la recherche d'un club intéressé par l'organisation de la Finale de la Coupe Régionale Futsal Georges VERNET qui est prévue pour le week-end des 01-02 juin 2019.

HORAIRES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES DEPUIS CETTE SAISON (2018/2019)

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à LYON le 30 juin 2018, de nouvelles dispositions réglementaires concernant les horaires des rencontres ont été votées et adoptées par les clubs.

Elles sont applicables depuis le début de la saison 2018-2019 (cf. article 4.4 du règlement des championnats régionaux Futsal de la LAuRAFoot).

« Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile (championnat et coupe LAuRAFoot), le **samedi entre 14h00 et 20h00** **ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.**

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive. A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 FUTSAL sont fixés le même jour et à la même heure, le samedi à 18h00.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations. »

Lever de rideau (cf. Art. 4.6 du règlement des championnats régionaux Futsal)

Le match devra débuter 2 heures minimum avant le coup d'envoi du match principal tout en respectant la plage horaire imposée pour le championnat de Ligue.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total de points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude.

COUPES FUTSAL (SECTEUR OUEST)

*** U15 F et SENIORS F**

Les finales des U15 F et Seniors F du secteur Ouest qui devaient se disputer le dimanche 03 février 2019 ont dû être reportées en raison des perturbations météorologiques et du très mauvais état de circulation durant ce week-end.

Elles sont reprogrammées pour le lundi de Pâques, 22 avril 2019, au gymnase du Complexe Sportif, route du Pinet, de Sainte Sigolène (43600).

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

R2 – Phase 2 – Poule A :

* Le match n° 25179.2 : A.S.J. IRIGNY VENIERES / PLCQ FUTSAL CLUB du 06 avril 2019 est reprogrammé au dimanche 21 avril 2019.

* Le match n° 25193.1 : PLCQ FUTSAL CLUB / Futsal COURNON du 02 mars 2019 est reprogrammé au mercredi 1^{er} mai 2019.

* Le match n° 25200.1 : PLCQ FUTSAL CLUB / CLERMONT METROPOLE du 16 mars 2019 est reprogrammé au mercredi 08 mai 2019.

* Le match n° 25185.1 : MARTEL CALUIRE (2) / FUTSAL ANDREZIEUX du 24 mars 2019 est reprogrammé au mercredi 1^{er} mai 2019.

R2 – Phase 2 – Poule B :

* Le match n° 25255.1 : VIE ET PARTAGE / FUTSAL LAC ANNECY du 16 mars 2019 est reprogrammé au mercredi 1^{er} Mai 2019.

FORFAIT

R 2 – Poule C

Match n° 25148.2 du 30 mars 2019 : A.S. ROMANS

La Commission enregistre le forfait de l'A.S. Romans et donne match perdu par forfait audit club avec -1 point pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Futsal Saône Mont d'Or 2) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. art. 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

AMENDE

*** Forfait : Amende de 200 Euros**

Match n° 25148.2 du 30 mars 2019 en R2 - Poule C : **A.S. ROMANS**

Ces décisions sont susceptibles d'Appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.

Yves BEGON,

Eric BERTIN et Dominique D'AGOSTINO,

Président des Compétitions

Co-Présidents